



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572

Périodique trimestriel
Numéro 73 - Printemps 1999

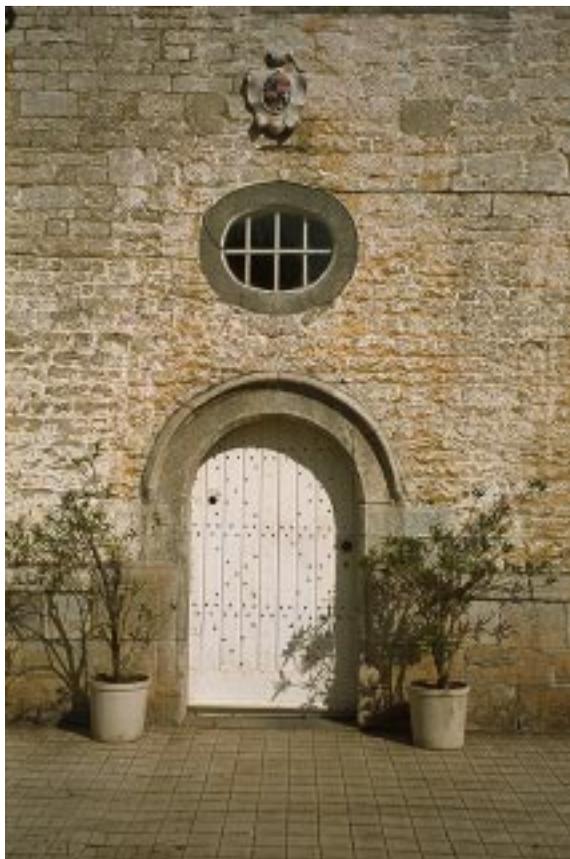
Spécial 20 ans

Quelle commune voulons-nous ?

Les options du PPNa

Bureau postal de dépôt : 4550 Nandrin

Éditeur responsable : J. - G. de Potter la Vaux, 5 4550 Nandrin



Sommaire

Vous avez dit patrimoine ?	4
Un peu d'histoire	6
Aménager le territoire	8
Les bords de routes	10
Des chemins.....	12
Pratiquement	15
Et les arbres ?	16
Les haies	18
Et l'éducation à l'environnement ?	20

Nous avons 20 ans !

Chère amie, cher ami,

Nous sommes heureux de vous adresser ce bulletin "spécial 20 ans". Un tel bail... ça se fête !

Nous avons décidé d'augmenter le tirage habituel de notre bulletin afin de pouvoir proposer ce numéro spécial autant à nos membres qu'à des proches, amis et voisins à qui nous aimerions communiquer notre projet et de les inviter à nous rejoindre s'ils le jugent utile.

Les pages qui suivent vous présentent - ou vous rappellent - succinctement nos actions et notre position sur les sujets qui nous tiennent à coeur, sans oublier l'invitation à toutes et à tous à nous rejoindre le samedi 12 juin prochain (voir page centrale) !

Le combat pour la sauvegarde de la qualité de notre environnement est ardu.

Certes, les plus grands défis sont planétaires et paraissent hors de notre portée. Mais... "*penser global, agir local*" a crié un jour quelqu'un !

C'est l'accumulation d'actions locales, ponctuelles, un certain engagement dans la citoyenneté responsable et la volonté de travailler pour les générations futures qui permettront la progression des mentalités et la lutte contre l'immobilisme trop fréquent des pouvoirs politiques.

Pour le PPNa,
Yvon Carpeaux, Claude Delbrouck, Jean-Marie Delmotte,
Anne et Gabriel de Potter, Michel Hofinger,
André Matriche, René Mawet

Vous avez dit patrimoine ?

Oui. Patrimoine.

Nous aimons envisager ce terme dans son sens le plus large : l'héritage commun d'un village, d'un pays, de l'humanité... Il englobe biens publics et biens personnels venus des générations précédentes.

On pense d'abord bien entendu au **patrimoine bâti** et aux bâtiments les plus monumentaux : églises, châteaux, fermes... On mettra en évidence *l'église de Saint-Séverin, la Commanderie, la Tour de Nandrin...*



Et puis, on songe aux édifices de moindre taille : chapelles, moulins, vieux fours à pain, comme *la chapelle de Fraineux, le moulin de Falogne, les vieilles maisons en pierre de Yernée, de la Vaux ou d'ailleurs.*

Puis au mobilier, au "petit patrimoine populaire" : *les poteaux indicateurs du Cwèna ou de Yernée, le métier à cercler, les anciennes pompes à eau...*

Mais le patrimoine, il est encore ailleurs. On le trouve dans l'entrée d'un pigeonnier, l'encadrement d'une porte, le détail d'une ferronnerie, le bouchardage d'un seuil de pierre, la moulure d'une colonne en bois... Tant de belles choses - à la fois fortes et discrètes - que nous devons parfois réapprendre à regarder.

Mais le patrimoine c'est encore autre chose... Notre association a toujours insisté sur le **patrimoine paysager**. Les générations précédentes nous ont transmis champs, bois, haies, chemins, vergers... Ici aussi il y a matière à protection, à mise en valeur. Sauvegarder, protéger ne veut certainement pas dire tout

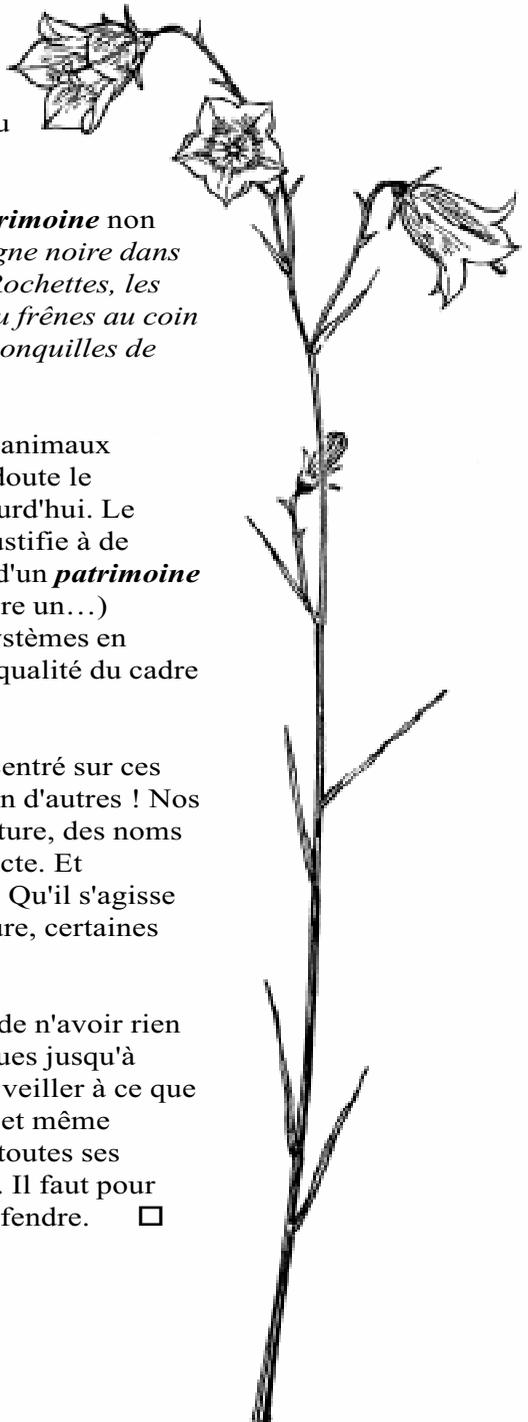
conserver. Les nécessités humaines évoluent, les paysages aussi. Mais évolution n'est pas saccage, mépris ou ignorance.

Et nous en arrivons au **patrimoine** non plus bâti mais **naturel**. *La cigogne noire dans les bois de Berleur, le site des Rochettes, les ruisseaux, les chênes, tilleuls ou frênes au coin des sentiers et des pâtures, les jonquilles de l'Armoulin...*

La diversité des plantes et animaux diminue sans cesse. C'est sans doute le patrimoine le plus menacé aujourd'hui. Le maintien de la biodiversité se justifie à de nombreux égards : sauvegarde d'un **patrimoine génétique** (tiens ! en voilà encore un...) irremplaçable, maintien d'écosystèmes en équilibre, enrichissement de la qualité du cadre de vie...

Le PPNa s'est surtout concentré sur ces aspects. Car il y en a encore bien d'autres ! Nos ancêtres nous ont légué une culture, des noms de lieux et de chemins, un dialecte. Et n'oublions pas les oeuvres d'art. Qu'il s'agisse de musique, peinture ou sculpture, certaines nous ramènent à l'architectural.

Nous ne sommes pas sûrs de n'avoir rien oublié. Tant de choses sont venues jusqu'à nous. Nous devons à notre tour veiller à ce que nos enfants en reçoivent autant et même davantage. Le Patrimoine sous toutes ses formes se construit chaque jour. Il faut pour cela le voir, le respecter et le défendre. □



Un peu d'histoire

- 1979 Fondation de l'ASBL "Le Patrimoine du Pays de Nandrin" (PPNa) en la salle de la Jeunesse de Villers-le-Temple.
- 1980 Parution du premier "Bulletin d'Information".
- 1981 Balisage de promenades pédestres à Villers et Saint-Séverin.
Participation à la Commission locale de Rénovation rurale.
- 1982 Publication de cartes promenades de Villers et Saint-Séverin.
Édition d'une plaquette : état des eaux à Nandrin.
Opposition au projet de lotissement de la Vaux (350 maisons !).
- 1983 Balisage de promenades à Nandrin.
Opposition au projet de club de petite aviation à Saint-Séverin.
Opposition au lotissement de Fraineux.
- 1985 Édition de cartes d'itinéraires pédestres à Nandrin.
Participation à la Commission communale consultative de l'Environnement.
- 1986 Organisation d'un rallye pédestre.
- 1987 Organisation de promenades guidées.
Opposition au projet de golf dans les bois de la Vaux et Croix-André.
- 1989 10^e anniversaire : organisation à Saint-Séverin d'un rallye pédestre.
Participation à l'aménagement du parc du Péry (Saint-Séverin) en terrain d'éducation à l'Environnement.
Journée de sensibilisation à l'Environnement dans le cadre de l'opération "Raton laveur" de la Région wallonne.
Participation à la CCATE (Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement).
Le "Bulletin d'Information" du PPNa devient "PPNa Contact", une brochure A5.
- 1990 Édition de la brochure memorandum "Les Options du PPNa, quelle commune voulons-nous ?".
Action contre un lotissement dans le parc du Fraineux.
- 1991 Publication d'un rapport sur l'Aménagement de la route du Condroz.
- 1992 Édition révisée des "Options du PPNa".
Action contre un lotissement au Halleux.
Participation aux Journées du Patrimoine à Villers.

- 1993 PPNa Contact acquiert son aspect actuel.
Journées du Patrimoine : organisation d'une visite de la place et de la Tour de Nandrin.
- 1994 Organisation du Grand Feu en collaboration avec la Lyre Nandrinoise.
Publication d'un dépliant "aux portes de nos villages" sur les portes et portiques remarquables de Nandrin (subsidé par la Région wallonne).
- 1995 Organisation du Grand Feu en collaboration avec la Lyre Nandrinoise.
Publication d'articles dans le Bulletin communal : présentation du PPNa et information sur la gestion écologique des bords de routes.
Acquisition du terrain incluant le métier à cercler rue des Martyrs et son aménagement.
Participation à la nouvelle Commission consultative de l'Aménagement du Territoire (CCAT).
- 1996 Organisation du Grand Feu en collaboration avec la Lyre Nandrinoise.
Participation aux Journées du Patrimoine : promenade des moulins de Villers et publication d'un dépliant sur ce thème.
Publication d'articles dans le bulletin communal : le métier à cercler, la biodiversité, les sentiers ruraux.
- 1997 Journées du Patrimoine : exposition sur l'histoire du château de la tour de Nandrin et publication d'un dépliant sur ce thème.
Journée de rencontre entre membres : promenade guidée par J.-P. Briquemont, suivie d'un barbecue.
- 1998 Organisation de la Journée des Saules.
Visite guidée de la réserve naturelle de Rognac.
Journées du Patrimoine au moulin de la Forge.
Collaboration avec l'ASBL Hélianthine pour la conservation des anciennes variétés d'arbres fruitiers.
- 1999 Le PPNa est sur Internet : <http://www.multimania.com/ppna>.
Organisation de la manifestation "Nous avons 20 ans".
Nouveau balisage et nouvelles cartes de promenades de Saint-Séverin et Villers.

□

Aménager le territoire



ES prises de position du PPNa en matière d'aménagement du territoire se sont fondées durant des années sur un choix de départ : nous souhaitons que la commune reste rurale.

Nous n'allons pas redévelopper ici notre argumentation quant à savoir ce qui est rural et ce qui ne l'est plus. Un seul critère nous suffira : une très grande partie du sol doit être consacrée à l'exploitation agricole ou forestière, avec comme corollaire une faible densité de l'habitat. C'est pourquoi nous avons milité pour un contrôle aussi strict que possible de l'implantation d'habitations nouvelles et surtout insisté sur l'urgence qu'il y avait à limiter la dispersion des zones construites et leur propagation *en ruban*. Au-delà de la diminution des surfaces agricoles, il faut considérer la densification du trafic, l'élargissement des voiries, l'augmentation du volume d'eaux usées, la multiplication de magasins du secteur de la grande distribution, etc.

Après 20 ans de travail, dans les diverses Commissions communales qui ont traité d'aménagement du territoire, de contacts plus ou moins amenés avec les responsables politiques locaux, nous sommes bien obligés de reconnaître que nous avons prêché dans le désert.

Nous avons peut-être contribué à écarter l'un ou l'autre lotissement malvenu, comme cette concentration inouïe de 350 maisons projetée dans la vallée de la Vaux au début des années 80 ou encore le projet qui devait recouvrir une grande partie du parc de Fraigneux. Ces demi-victoires ont toutefois été balayées par le raz-de-marée des lotissements de moindre envergure qui se sont éparpillés sans réflexion préalable aux quatre coins de l'entité. Pour canaliser un tel "bâti-boom", il eut fallu que la Commune se dote de schémas et de plans de développement. Ce que les majorités successives ont obstinément refusé de faire.

Il en va de Nandrin comme beaucoup de choses de par le monde : une évolution rapide, souvent chaotique, soumise aux intérêts des puissants et où le rôle des politiciens d'aujourd'hui est

souvent réduit à "crier bien fort aux nuages de se diriger là où le vent les pousse".

L'époque des plans de secteurs a été funeste pour Nandrin. Les zones d'habitat y ont été tracées sans nuance ni réflexion globale. Depuis lors, le combat pour préserver un équilibre harmonieux dans l'évolution de la commune est ardu. Malgré l'absence d'une volonté politique locale d'utiliser énergiquement les outils d'aménagement disponibles (schéma de structure, plans d'aménagements communaux, règlements urbanistiques, procédures de classement...), le PPNa poursuivra - avec réalisme ou acharnement selon les cas ! - ses prises de position en la matière. Tant il est vrai qu'il y aura toujours quelque chose à vouloir défendre quelque part... □

	1976	1996	%76-96
Amay	12.866	12.834	-0,2 %
Anthisnes	3.151	3.754	+10,9 %
Burdinne	2.229	2.524	+13,2 %
Clavier	3.520	3.958	+12,4 %
Engis	5.923	5.625	-5,1 %
Ferrières	3.049	4.029	+32,0 %
Hamoir	2.985	3.434	+15,0 %
Héron	3.447	4.070	+18,0 %
Huy	18.374	18.444	+0,4 %
Marchin	4.319	4.915	+13,8 %
Modave	3.083	3.474	+12,7 %
Nandrin	3.054	5.023	+64,5 %
Ouffet	2.349	2.468	+5,0 %
Tinlot	1.660	2.092	+26,0 %
Verlaine	2.427	3.257	+34,0 %
Villers-le-Bouillet	4.380	5.267	+20,2 %
Wanze	10.625	11.856	+11,6 %
Arrondissement de Huy	87.441	97.024	+10,9 %

Oui... Vous avez bien lu, disions-nous dans notre bulletin d'automne 1996. 64,5 %. Sidérant, n'est-il pas ? Ce bilan statistique est extrait de l'édition du 19 août 1996 du journal Le Soir. L'étude concerne l'ensemble de la province de Liège. Sachez que, pour les autres arrondissements, aucune commune n'atteint ni même n'approche le score de Nandrin (les 2^e et 3^e communes de ce hit-parade sont Jalhay [50,9 %] et Thimister-Clermont [41,7 %]).

Les bords de routes

Les bords de routes... C'est un sujet presque passionnel !

Face à face, deux camps : les anti-sauvages et les pro-sauvages... Chaque camp développe des arguments bien rationnels. D'un côté, on parle de *négligé*, de dangereux pour la circulation, de foyers de dispersion pour les mauvaises herbes, d'esthétique. De l'autre, on parle de *sauvage*, de biodiversité, de ruralité et, bien sûr, aussi d'esthétique.

Quand on parle de sécurité, il est bien entendu évident que la fauche régulière de certains tronçons est indispensable. De la même manière, il est clair que l'absence totale d'entretien amènerait progressivement les talus à l'état de bandes boisées, non compatibles avec le passage du charroi automobile. Cela provoquerait également l'accumulation d'une masse végétale morte propice à la prolifération des espèces les plus banales comme l'ortie.

Mais quand on parle d'esthétique, c'est une autre affaire ! Préfère-t-on des versants engazonnés ou des talus peuplés par des graminées et des fleurs sauvages. On touche là à notre vision personnelle de la Nature : l'Homme doit-il la dominer, la contrôler, la gérer "en bon père de famille" ?

Le PPNa ne souscrit pas à l'idée qu'il faille gérer la Nature
p a r
principe.



La Nature n'a pas besoin de nous et elle n'est jamais aussi belle que quand elle est totalement libre. Ce point de vue ne nous empêche pas, bien sûr, de combattre les plantes spontanées dans les espaces soumis à d'autres objectifs (un champ, un parterre ou une simple terrasse !). Chacun définira "une belle nature" (ou un beau "bord de route") en fonction de son attirance ou de son malaise devant ce qu'est réellement la Nature : le domaine du "non-humain", du *sauvage* indiscipliné et spontané, en constante évolution, riche de vie animale et végétale.

En Wallonie, les bords de routes représentent plus de 15 000 ha. C'est bien plus que toutes les réserves naturelles publiques et privées réunies (environ 10 000 ha). Il s'agit là d'une des dernières portions du territoire non bâti, non cultivé, non pâturé, non rentabilisé. À ce titre, les bords de routes doivent être considérés avec la plus grande attention.

La législation régionale va d'ailleurs dans ce sens : épandage d'herbicides interdit sur les bords de routes depuis 1984, fauche retardée des talus d'autoroutes, campagne "fauchage tardif - zones refuges" lancée par la Région wallonne et à laquelle de nombreuses Communes ont volontairement adhéré (non, pas Nandrin...).

Concrètement, nous recommandons de :

- Ne pas faucher trop court (minimum 10 cm). La fauche à ras du sol génère des hécatombes parmi la petite faune vivant sur les talus (orvets, grenouilles, hérissons, escargots, rongeurs) et dénude le sol qui s'érode plus facilement.
- Faucher le moins souvent et le moins possible. La fréquence des fauchages est fonction de chaque situation particulière (présence de piétons, trafic important, route de campagne peu fréquentée...). Dans beaucoup de cas, un passage tardif annuel suffit.
- Faucher le plus tard possible en saison (après le 31 juillet). Animaux et végétaux peuvent ainsi achever leur cycle de reproduction.
- Ne pas faucher de manière égale la zone basse et haute du talus ; ou ne pas faucher la zone haute du tout. Cela dépend du contexte.

□

Des chemins pour vous... des chemins pour tous

 MPORTANTS, les chemins ? Au PPNa, nous pensons que oui. Nous parlons des chemins communaux, ceux que vous pouvez emprunter quand bon vous semble pour, par exemple, vous promener juste à l'instant où le soleil vient de se pointer. Chemins communaux qui appartiennent à tout le monde, qui sont, comme on le dit en sociologie moderne, des espaces de liberté...

Beaucoup ont disparu. Voyons de quelles façons.

1) La vente, par un pouvoir public, à un particulier. Menace terrible qui plane sur bon nombre d'entre eux. C'est par ce biais qu'ont "disparu" une multitude de chemins parfois essentiels et irremplaçables. Un exemple : la fin du chemin provenant du château de Yernée et se dirigeant vers Villers (il rejoignait jadis la route qui mène au carrefour Clémodeau / ferme de l'Abbaye) est aujourd'hui vendue, ce qui contraint le promeneur à obliquer à droite vers la Tour au Bois et à emprunter la route sur quelques centaines de mètres pour gagner le village.

2) Le labourage par un agriculteur d'un chemin traversant une terre cultivée, acte généralement justifié par un "De toute façon, on n'y passe quand même plus !". Plus du tout ou presque plus ? Plus du tout en tout cas, dès lors que l'on ne voit absolument plus qu'il y avait là un chemin !

3) L'absence d'entretien... Désagréable la promenade sur une aire envahie de ronces et d'orties, barrée par les branches effondrées des arbres riverains, lesquelles par ailleurs ne portent guère ombrage aux plaques ambiguës placées çà et là : "Privé", "Interdit" peut-on y lire. Ces interdictions ne concernent généralement que la propriété traversée mais le promeneur du dimanche, dans sa crédulité naturelle, y verra fréquemment l'interdiction pure et simple d'emprunter le chemin.

4) La dégradation active des chemins par le débardage. Celui-ci laisse en effet des chemins creusés d'ornières impraticables, bordés pendant des mois de troncs abattus. Selon le code rural, ces "parcours du combattant" doivent être remis en état par celui qui les a abîmés. Allez donc voir sur le terrain comment cela se passe !

Alors que faire pour sauver nos promenades dominicales, pour conserver un droit pour chacun de découvrir sa région ? Bien sûr, on peut toujours s'affilier à une fédération sportive. Mais nous pensons précisément aux autres, les promeneurs solitaires, les anonymes... ceux qui aiment les promenades du bon vieux temps, sans podomètre ni diplôme à l'arrivée. Nous défendons les chemins car justement, un chemin, c'est différent d'une piste. Nous défendons le droit pour chacun de faire son petit bonhomme de chemin, à l'aise, quand il le souhaite, sans autorisation réglementaire à la clé : un chemin communal, cela s'emprunte comme ça !

Le PPNa souhaite contribuer à la sauvegarde des chemins. Nous estimons utile et intéressant que chacun puisse connaître l'état actuel du réseau des sentiers et chemins dans la commune. C'est pourquoi nous avons mené un premier travail qui a consisté à retranscrire sur fond de carte IGN tous les chemins et sentiers figurant à l'Atlas vicinal de 1841. Un deuxième travail, auquel nous collaborons également, est actuellement en cours. Il vise à tracer sur plan de nouveaux itinéraires pédestres (de promenade ou utilitaires), à effectuer un repérage de leur état actuel et à entreprendre des recherches sur le statut des différents tronçons (public, vendu, inaccessible...). À terme, la faisabilité de certaines réouvertures sera envisagée avec tous les acteurs concernés.

La connaissance du réseau passe aussi par un travail précis de balisage, avec atlas des chemins vicinaux et cadastre à l'appui. N'acceptons plus les labours intempestifs, les débardages destructeurs, les abandons de fait... La défense des chemins devrait être mieux prise en compte par la CCAT, avec le précieux appui du Service technique provincial, représenté par les commissaires voyers.

Empruntons les chemins, les sentiers, ardemment, surtout ceux, méconnus, délaissés, qui se meurent. Que la vieille Voie des Morts, le chemin du Facteur, la chaussée romaine, tous ces chemins de jadis, qui ont perdu leur rôle d'une autre époque, continuent d'exister pour notre bien vivre.

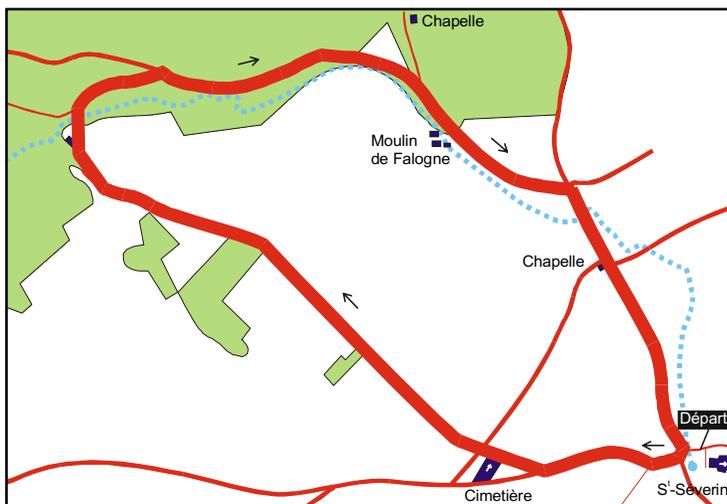
Le PPNa a balisé des kilomètres de promenades passant par de nombreux chemins, pour que ceux-ci survivent.

À Saint-Séverin, une promenade marquée de losanges bleus, remplaçant les sympathiques papillons (décret uniformisant de la Région wallonne oblige) est en cours de balisage.

À Villers, des formes géométriques jaunes, remplaçant les silhouettes d'animaux bien connues des promeneurs, vous guideront le long de circuits de 5 à 18 km.

À Nandrin enfin, renards et chouettes seront remplacés par des signes rouges.

Des dépliants décrivant ces circuits sont parallèlement en cours d'édition avec l'aide de l'Administration communale de Nandrin. Voici un aperçu du circuit de Saint-Séverin.



Pratiquement...



Le PPNa

- Édite un bulletin trimestriel qui vous informe de l'actualité communale en matière de Patrimoine et d'Environnement.
- Organise des journées de rencontres ou de découverte autour d'un thème.
- Édite des cartes de promenades pédestres.
- Intervient auprès des autorités compétentes (Commune, Province, Région) dans des dossiers relatifs à la qualité du Cadre de Vie.
- Se tient à votre disposition pour tout renseignement, document, conseil en la matière.

Notre dynamisme, c'est

- Le soutien d'une centaine de familles de Nandrin et des communes avoisinantes, membres cotisants et principale ressource financière de l'association.
- L'enthousiasme d'une poignée de membres qui décident de s'investir dans tel ou tel projet qui leur tient à coeur.
- Le travail d'un Conseil d'administration bénévole et ouvert à tous mais refusant toute allégeance politique.

Et les arbres ?

Peut-on réellement vivre heureux sans arbre près de soi ?

Certains riront peut-être d'une telle question.

Pas Georges Brassens. Pas nous non plus...

L'arbre est essentiel. Au-delà de sa participation à la beauté des paysages, il incarne un des liens les plus profonds qui nous unit à la nature.

En Condroz, l'arbre isolé et le rideau coupe-vent participent tout comme la haie à la construction des paysages et méritent à ce titre autant d'attention. L'arbre d'ornement, celui de nos jardins, est encore souvent d'origine exotique. Les résineux par exemple (thuyas, cyprès), encore bien présents autour des maisons et parcelles, accentuent *l'effet banlieue* aux dépens d'une bonne intégration des zones bâties dans le paysage.

Dans ce concert, les bois tiennent évidemment une place primordiale. Les grands domaines forestiers occupent encore de larges étendues en périphérie de la commune. Leur superficie, aux alentours des 20 % du territoire communal, a peu varié ces dernières années. Qu'ils soient publics (Yernée, Fond d'Oxhe) ou privés (Berleur, Favence, Cwèna, Soheit), ils sont exploités raisonnablement et leur avenir devrait être sans danger.

Il n'en est malheureusement pas de même pour les bois et bosquets proches des villages : la partie boisée du Parc de la Gotte, le bois de la Croix-Claire et le bosquet voisin, du côté du Halleux et bien d'autres encore, ont été sacrifiés sur l'autel des lotissements.

Quant au bois descendant de la Croix-André vers le ruisseau de la Vaux (en aval de la Petite-Vaux), il fait office de miraculé : tour à tour promis au lotissement puis au golf, il subsiste encore et toujours malgré les profondes cicatrices infligées par le dernier projet. Persiste aussi le bosquet du haut de Famioul, aujourd'hui affublé d'un pylône pour GSM. À Fraineux, il reste les bois de Roncine et de Rome. Celui-ci est en sursis : petit écosystème forestier ou paravent pour poulailler industriel, nous serons bientôt fixés.



Nandrin dispose d'un règlement communal concernant les arbres et les haies. L'abattage ne peut être entrepris que si le propriétaire a obtenu une autorisation communale écrite. Dans la pratique, de nombreux propriétaires n'ont nullement suivi cette procédure et n'ont - à notre connaissance - jamais été verbalisés.

La CCAT a également dressé une liste des arbres et haies remarquables de l'entité. Elle a été envoyée à l'Administration de la Région wallonne en février de cette année pour approbation. D'ici peu, la liste devrait faire l'objet d'une vérification sur les lieux (et d'un "élagage" ?) par les agents de la Région wallonne avant d'être approuvée officiellement et, enfin, d'être publiée au Moniteur. Les arbres et haies repris disposeront alors du statut de **remarquable** et leur abattage devra être soumis à l'octroi d'un permis de bâtir. □

Les haies

Libres ou taillées, mixtes ou monospécifiques, les haies participent de façon irremplaçable aux paysages ruraux que nos pères ont façonnés de génération en génération.

Autrefois indispensables servantes de l'espace agricole qu'elles parcellisaient, les voilà aujourd'hui devenues indésirables pour une agriculture qui s'industrialise et agrandit ses exploitations. Les haies, obstacles au développement de nos campagnes ? On l'entend dire.

En zone de pâtures, son rôle de clôture ou de protection du bétail lors des intempéries est encore apprécié et certains propriétaires éclairés en ont conservé d'importantes portions. Que l'on songe par exemple aux aubépines en "L" le long de la route de Marche à hauteur du carrefour de Saint-Séverin, à la longue haie basse de la rue Devant-la-Ville ou encore à celles de l'Armoulin.

Mais, témoins d'un autre âge, elles sont bannies des grandes terres cultivées. Entretien fastidieux, obstacle à la mécanisation, victimes de l'urbanisation, elles sont systématiquement détruites. De Faftu à Villers en passant par Hoboval, chacun aura pu constater son inexorable recul. On ne conserve pas l'inutile.

L'inutile, voilà bien le mot. En matière de conservation de la nature et de protection du cadre de vie, on ne cesse de défendre l'inutile. Entendez l'économiquement inutile. Mais les slogans en faveur d'une ouverture à outrance de nos paysages sont aujourd'hui de plus en plus contestés. La haie apparaît bel et bien comme un élément essentiel de l'équilibre de nos campagnes. Non pas qu'elles soient subitement redevenues adaptées aux techniques agricoles modernes, mais bien parce que la conception même de la qualité du cadre de vie évolue.

Chacun s'accorde maintenant à dire que l'organisation des paysages ruraux dépasse les enjeux économiques et les considérations techniques au profit de la préservation d'un patrimoine collectif appartenant à toute la société. Dès lors, il convient de mettre sur pied des mesures destinées à aider les propriétaires à conserver ce

patrimoine. C'est dans ce sens que la Région wallonne a décrété des mesures, dites agri-environnementales, qui incitent - moyennant compensations financières - les gestionnaires et propriétaires de l'espace rural à mieux respecter haies, chemins creux, lisières et autres espaces de vie sauvage. On peut en voir actuellement une application à la Vaux (maintien d'une zone tampon entre champ et bois). Depuis 1995, la Région wallonne encourage la replantation de haies par le biais de subsides importants soit 70 % des frais pour peu que le projet concerne un minimum de 100 m de longueur.

- Les haies limitent l'érosion des sols et les inondations des vallées ;
- elles amortissent les excès climatiques par effet tampon ;
- elles favorisent les bilans hydriques des terres ;
- elles accueillent une flore et une faune d'une grande diversité ;
- elles donnent au paysage sa dimension humaine.

Pour ces raisons, nous plaidons entre autres pour :

- l'application de la législation communale en matière d'abattage ;
- la sauvegarde des ensembles remarquables en les cartographiant et en les dotant d'un statut de protection ;
- le regroupement de communes voisines pour l'acquisition d'un matériel d'entretien adapté, à la fois respectueux et performant ;
- l'aide des pouvoirs publics dans l'entretien de haies situées sur fonds privé ;
- des opérations de replantation, aux endroits les plus justifiés sur le plan esthétique, agricole et écologique, en étroite concertation avec tous les acteurs concernés ;
- l'intégration de ces lignes directrices dans les divers plans d'aménagement régionaux et communaux.

Un beau défi pour nos gestionnaires
d'aujourd'hui et de demain... □



Et l'éducation à l'environnement ?

Penser global, agir local

"Pour que cela change, il faut éduquer les jeunes". Ce propos est devenu un lieu commun. C'est bien entendu fondamental. Mais un peu facile aussi. Tous les adultes qui prononcent cette phrase ont-ils fait le pas eux-mêmes vers un meilleur respect de l'Environnement, eux qui sont consommateurs, gestionnaires ou décideurs ? Il ne faut pas demander aux enfants de changer le monde à notre place ! Ils n'en ont pas (encore) le pouvoir.

Notre première responsabilité, à nous adultes soucieux du respect de l'Environnement, est d'adopter nous-mêmes de nouveaux comportements et de remplacer certaines vieilles habitudes. Que nos actions soient modestes ou partielles, ce sont elles qui pourront sauvegarder le cadre de vie. Ces actes seront toujours différents pour chacun, selon notre profession, notre contexte familial et notre sensibilité. Consommer en évitant les produits générateurs de déchets superflus, acheter des denrées issues de l'agriculture biologique, faire un compost, récupérer son eau de pluie, planter des essences indigènes, maintenir une maison saine... La liste est infinie.

Pour les jeunes, la famille, l'école, les mouvements de jeunesse et les activités sportives figurent parmi les principaux lieux et contextes dans lesquels une sensibilisation à l'Environnement doit avoir lieu. Les enseignants restent les personnes les plus concernées. Des projets concrets se multiplient dans de nombreuses écoles.

La Fondation Roi Baudouin a lancé en 1997 et 1998 une campagne "Vert de Terre" extrêmement intéressante vers les responsables et animateurs de troupes scouts pour mieux approcher et respecter la forêt durant les camps d'été. Le Ministère de l'Environnement pour la Région wallonne développe un réseau de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement essentiellement tournés vers le public scolaire et familial. Les plus proches de nous se trouvent à Comblain, Marche et Amay.

Et surtout, il y a le mouvement associatif constitué de dizaines d'associations locales ou régionales proposant différents types d'animations selon les publics. Le PPNa a ainsi collaboré et continuera à le faire avec différentes ASBL : Éducation-Environnement (Sart-Tilman), animations dans les écoles ; Le Marronnier (Ellemelle), promenades familiales sur le thème des arbres ; Écoumène (Fernelmont), cuisine des plantes sauvages ; les RNOB, visites de la réserve naturelle de Rognac à Neuville ; le Centre Culturel de Nandrin, aménagement de la réserve éducative du Péry ; le CNN (Nandrin), exposition de champignons ; Villers-Animation, promotion des sentiers de promenade, et d'autres encore.



Et comment ne pas évoquer ici l'éducation à la citoyenneté responsable. Aucun effort pédagogique ne portera de fruits si notre "sphère privée" se sépare de la "sphère publique". Si le repli sur soi devait couper le citoyen de l'intérêt pour la chose publique, pour l'évolution du cadre de vie commun. Cette notion d'engagement progressif du plus grand nombre dans la vie communautaire constitue l'un de nos vœux les plus chers. □

C'est avec plaisir que nous clôturons ce numéro spécial avec quelques passages d'un éditorial paru dans la revue *Environnement* (numéro 44, 1999), signé Thérèse Snoy ; présidente d'*Inter-Environnement Wallonie*, fédération des associations de protection de l'Environnement, dont le PPNa fait partie.

Passer du cri à l'action

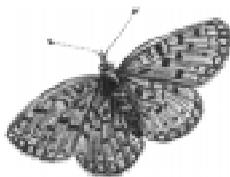
[...] L'indignation est l'énergie éthique première de nos associations.

Le problème est de lui donner une suite, de "passer du cri à l'action", et donc à un autre type de lucidité plus froide, plus patiente, plus difficile sans doute.

[...] L'indignation donne naissance aux comités de riverains qui s'insurgent contre tel ou tel projet néfaste pour l'environnement et contre toute atteinte directe à leur cadre de vie. Sous peine de n'être qu'un feu de paille, ils devront passer du cri à l'action et éviter le piège du manichéisme.

Car l'examen lucide de la réalité wallonne démontre que la responsabilité de la piètre situation environnementale de Wallonie est partagée entre de nombreux acteurs, tant économiques que politiques, tant locaux que régionaux.

S'il est donc vrai que le citoyen doit passer de l'indignation à la lucidité patiente, il faut aussi que les hommes et les femmes, gestionnaires de nos ressources, ouvrent leurs yeux et leurs oreilles aux besoins de changement exprimés par la population. La Wallonie doit laisser tomber au seuil de l'an 2000 ses crispations défensives, oser de nouvelles pratiques... transformer l'énergie du cri en courant continu. □



Pour les personnes qui ne sont pas encore membres :

Je suis intéressé(e) par les actions du PPNa !

- f*
- O Je souhaite devenir membre adhérent et verse la somme de F (300 F minimum) au compte 853-8550974-68. Je recevrai automatiquement le bulletin "PPNa contact" et toute information sur les événements suscités par l'association.
 - O Je suis particulièrement intéressé par le thème de et consentirais - dans la mesure de mes moyens - à y accorder un peu de temps. À cette fin, j'aimerais rencontrer un représentant de l'association pour en débattre.
 - O Je souhaite faire partie du Conseil d'administration qui se réunit une fois par mois.
 - O Dans ses cartons, le PPNa possède une série de projets qu'il aimerait mettre en oeuvre. Je coche celui pour lequel je suis prêt à collaborer :
 - Inventaire communal des sites d'intérêt écologique et paysager (recensement, photographies...).
 - Chemins et sentiers (balisage, recherche...).
 - Rédaction d'articles pour le bulletin.
 - Inventaire de la qualité des eaux des ruisseaux.
 - Autre suggestion ou commentaire :
 -

À remettre à l'un des administrateurs
ou à envoyer au secrétariat de l'association :

PPNa ASBL
la Vaux, 8
4550 Nandrin

Le Conseil d'Administration

Président :

Jean-Gabriel de Potter, la Vaux, 5
4550 Nandrin, Tél : 04/371.27.82

Vice-présidents :

Yvon Carpeaux, la Forge, 212
4550 Villers-le-Temple, Tél : 085/51.15.91
André Matriche, bois Croix-Claire, 14
4550 Nandrin, Tél : 04/371.39.23

Secrétaire :

René Mawet, la Vaux, 8
4550 Nandrin, Tél : 04/371.28.67

Trésorier :

Michel Hofinger, Croix-André, 64
4550 Nandrin, Tél : 04/371.58.05

Membres :

Claude Delbrouck, rue Devant-la-Ville, 11
4550 Yernée-Fraineux
Jean-Marie Delmotte, avenue des Épicéas, 14
4121 Neupré, Tél : 04/372.03.04
Anne de Potter-Wolfs, la Vaux, 5
4550 Nandrin, Tél : 04/371.27.82

URL : <http://www.multimania.com/ppna>

E-mail : ppna@mailperso.com



Pourquoi chercher ailleurs
UN SERVICE DE QUALITÉ
pour vos produits bancaires

épargne - euro-obligations - bourse - crédits divers

Renseignez-vous : 04/234.23.20

Je me rends à domicile
Agence de Jemeppe - M. Delleuze
rue de la Station, 72
4101 Jemeppe